



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/6 (Prog. 17)
15 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

PROJET DE PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1998-2001

Programme 17. Développement économique et social en Amérique latine
et dans les Caraïbes

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
<u>Programme 17.</u> Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . .	17.1 - 17.23	3
Sous-programmes :		
17.1 Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production	17.4 - 17.5	4
17.2 Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale	17.6 - 17.7	5
17.3 Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	17.8	6
17.4 Équilibres macro-économiques, investissement et financement	17.9	7
17.5 Développement social et justice sociale .	17.10 - 17.11	8
17.6 Administration stratégique et réforme des structures de l'État	17.12	10
17.7 Durabilité des ressources écologiques et terrestres	17.13	11
17.8 Population et développement	17.14	12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
17.9	Statistiques et projections économiques .	17.15 - 17.16 13
17.10	Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	17.17 - 17.20 14
17.11	Activités sous-régionales dans les Caraïbes	17.21 - 17.23 15

17.1 Ce programme vise essentiellement à contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes grâce à une collaboration interactive avec les gouvernements des pays membres portant sur une analyse complète et approfondie des processus de développement et sur la prestation des services opérationnels découlant de cette analyse. Il est placé sous la responsabilité de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); les activités d'analyse sont axées sur l'élaboration des politiques des pouvoirs publics, et le programme facilite l'application de ces politiques en assurant des services opérationnels touchant essentiellement les domaines de l'information spécialisée, des services d'assistance consultative, de la formation et de l'appui à la coopération régionale et interrégionale.

17.2 Le texte sur lequel se fonde ce programme est la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, en date des 25 février et 5 mars 1948, par laquelle celui-ci a créé la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'a chargée, notamment, de prendre des initiatives et de participer à l'action visant à relever le niveau de l'activité économique de la région et à entretenir et renforcer les relations économiques entre les pays de la région et entre eux et le reste du monde; de réaliser ou de faire réaliser toute enquête ou étude qu'elle juge utile; d'entreprendre ou de commanditer la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les questions relatives au développement de la région, aux tendances d'évolution et aux politiques en la matière. Ce mandat a été encore précisé par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission elle-même, dans un certain nombre de résolutions adoptées depuis.

17.3 À la fin de la période couverte par le plan, le programme devrait avoir permis d'accomplir les résultats suivants :

a) Renforcement de son efficacité et de sa productivité dans des domaines tels que la collecte d'informations, la fourniture d'une assistance technique, le suivi des événements, les études débouchant sur des mesures concrètes et l'intensification des échanges avec les pouvoirs publics;

b) Analyse des problèmes de développement dans une perspective régionale, l'accent étant mis tout particulièrement sur les tendances d'évolution nouvelles et leur incidence sur le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes;

c) Renforcement de son rôle de relais tenant les instances mondiales informées des problèmes régionaux et les instances régionales informées des problèmes mondiaux;

d) Renforcement de la coopération technique entre pays en développement et fourniture de services techniques aux secrétariats des mécanismes d'intégration régionaux et sous-régionaux;

e) Promotion de la coopération bilatérale et multilatérale, particulièrement dans les domaines de la facilitation des échanges commerciaux,

des transports, des normes communes, de la recherche scientifique et du développement technique, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la protection de l'environnement;

f) Renforcement des capacités des pays de la région, le but étant de faire en sorte que les institutions, tant publiques que privées, soient mieux à même de s'adapter rapidement au changement, de trouver des possibilités d'action et de mettre en place les capacités nécessaires pour pouvoir saisir celles qui sont offertes par la mondialisation et atténuer ce que celle-ci pourrait avoir comme effets nuisibles.

Sous-programme 17.1 Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production

17.4 Les économies d'Amérique latine et des Caraïbes ne sauraient connaître un développement durable si elles ne s'insèrent pas mieux dans les courants économiques mondiaux (participation quantitative et qualitative aux échanges, investissement étranger direct, technologie). De plus, il faut augmenter leur capacité de tirer profit des périodes de croissance du commerce international et régional et de surmonter les situations défavorables et l'instabilité financière, en diversifiant leurs productions et leurs marchés, en recherchant des investissements étrangers et des partenariats, en appliquant des mécanismes de stabilisation à l'échelon national et en insérant mieux l'exportation dans les activités de production.

17.5 Les objectifs de ce sous-programme, qui est placé sous la responsabilité de la Division du commerce international, des finances et des transports, sont définis comme suit :

a) La tendance à la mondialisation des marchés et à la régionalisation des échanges, la structure des courants commerciaux, les modes de financement et l'investissement étranger direct, ainsi que la mutation technologique qui s'opère dans le monde entier, sont autant de domaines où il est probable que l'on observe de nouvelles transformations portant sur des aspects importants pour la région. Aussi le premier objectif est-il de sensibiliser les pays de la région aux avantages et inconvénients de la situation internationale quant à leur insertion dans l'économie mondiale, et de nourrir le débat sur la meilleure conception des politiques nationales visant à promouvoir la compétitivité et la croissance dans ce contexte;

b) S'il est vrai qu'au cours des deux dernières décennies plusieurs pays d'Amérique latine ou des Caraïbes ont réussi à mieux s'insérer dans l'économie mondiale en modifiant la structure et la destination de leurs exportations, il n'en reste pas moins que le problème du renforcement des nouveaux modèles de spécialisation, fondés sur un changement en profondeur de la structure de la production et un accroissement de la compétitivité internationale, reste d'actualité. Le deuxième objectif est de faire progresser l'étude comparative du développement entraîné par les exportations, en vue de dégager les composantes stratégiques d'un processus dynamique de changement des schémas de production qui puisse servir de base à de nouveaux modèles de spécialisation, et de formuler des recommandations pratiques à cet égard;

c) L'évolution prévisible de la conjoncture internationale sur les plans économique, politique et institutionnel, à la suite des négociations d'Uruguay, ainsi que les progrès réalisés en matière d'accords d'intégration régionale et sous-régionale, peuvent offrir des possibilités à des pays dont le développement de la production et le développement entraîné par les exportations ont été retardés; néanmoins, il s'ensuit également une limitation sensible des possibilités d'application d'une politique sélective en vue de favoriser ce développement. Le troisième objectif est d'aider à poursuivre l'étude comparative en cours sur les politiques commerciales et l'évolution du cadre réglementaire du commerce international, dans le but d'optimiser l'exploitation des possibilités qui se présentent et de renforcer la capacité de négociation de la région.

Sous-programme 17.2 Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale

17.6 Dans l'hémisphère Sud, le nombre élevé d'engagements pris par bien des pays de la région pose le problème de trouver comment rendre compatibles la mondialisation économique et les accords d'intégration régionale, de façon à éviter que l'économie mondiale ne se découpe en blocs commerciaux. Une autre question à laquelle il faut faire face est celle de savoir s'il convient d'élargir les accords d'intégration à d'autres pays d'Amérique latine avant d'inviter d'autres partenaires de l'hémisphère à y adhérer, ou s'il vaut mieux avancer sur les deux fronts en même temps. D'autre part, il est nécessaire de prévoir toutes les difficultés qui pourraient se poser si certains des pays participant à des processus d'intégration régionale institutionnalisés décidaient de chercher à établir un lien unilatéral avec l'une quelconque des zones de libre-échange qui auraient été créées dans la région, plutôt que de s'associer à d'autres pays de leur groupe sous-régional pour négocier à leurs côtés.

17.7 Les objectifs de ce sous-programme, qui est placé sous la responsabilité de la Division du commerce international, des finances et des transports, sont définis comme suit :

a) Le premier objectif est de faire mieux comprendre aux pays de la région les problèmes théoriques et pratiques qu'ils rencontreront dans l'application des accords d'intégration, que ceux-ci aient déjà été conclus ou qu'ils le soient dans l'avenir. À cet égard, les situations qu'il faudra probablement examiner auront des aspects relatifs à la création ou à la réorientation de courants commerciaux à la suite des accords institutionnels portant création de zones de libre-échange; au cas des pays qui sont moins bien placés pour tirer profit des avantages possibles de l'intégration de l'Amérique latine et de l'hémisphère; à l'harmonisation des règles commerciales de l'Amérique latine et de l'hémisphère avec celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); à la capacité des plus grandes institutions de contribuer à l'accroissement de l'investissement et au relèvement de la productivité dans différents secteurs économiques; au lien entre le commerce intrarégional, d'une part, et, de l'autre, les conditions liées à l'environnement et la situation de l'emploi;

b) Le processus d'intégration régionale fait apparaître la progression simultanée d'accords d'intégration unidimensionnelle ou limitée, qui visent à libérer des marchés de biens, de services et de facteurs de production (à l'exception de la main-d'oeuvre) et d'accords d'intégration multidimensionnelle ou généralisée, qui ont déjà atteint le stade d'unions douanières et qui visent à créer des marchés communs ou des unions économiques dotés de politiques coordonnées et harmonisées, voire communes. Le deuxième objectif est d'apporter des améliorations aux zones de libre échange qui existent dans la région, en les reliant dans tous les cas où c'est possible et en favorisant, autant que faire se peut, leur passage du stade de l'intégration limitée à celui d'une intégration plus poussée;

c) Le troisième objectif est de favoriser la mise en place d'un système de transport intégré, caractérisé par la complémentarité et l'interaction entre les différents modes de transport, la recherche de solutions intéressantes sur les plans institutionnel et technique et une meilleure utilisation des mécanismes de tarification;

d) Le quatrième objectif est de favoriser la prise en compte de la dimension sociale dans le processus d'intégration, en s'attachant particulièrement à la coordination des politiques sociales, surtout dans les domaines de l'emploi, de la sécurité sociale, de l'éducation, de la formation et des migrations.

Sous-programme 17.3 Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise

17.8 Les objectifs de ce sous-programme, qui est placé sous la responsabilité de la Division de la production, de la productivité et de la gestion, sont définis ci-après :

a) Le principal problème des pays de la région est d'accélérer leur croissance. Il faut pour cela exploiter, en les adaptant aux conditions locales, les meilleures pratiques et techniques disponibles à l'échelle internationale, et améliorer l'aptitude des pays à lutter avec la concurrence internationale; cela en appliquant des politiques qui favorisent la modernisation des entreprises, y compris celle des micro-entreprises et des unités de production rurales, ainsi que celle du cadre dans lequel elles fonctionnent. À cette fin, l'objectif est de rendre les gouvernements de la région plus à même de formuler des politiques et de mener une action visant à renforcer les activités de production dans leur dimension technique, d'accroître la compétitivité, de supprimer les goulets d'étranglement des principaux marchés des facteurs – surtout dans les domaines des ressources humaines, du capital d'équipement et des politiques de promotion des exportations – et de stimuler le développement de l'esprit d'entreprise;

b) La région d'Amérique latine et des Caraïbes étant riche en ressources naturelles, la voie du développement passe nécessairement pour elle par l'industrialisation, celle-ci s'appuyant sur l'exploitation desdites ressources en même temps que sur le développement des activités et sous-secteurs qui fleurissent naturellement autour de cette base – fourniture de biens et de services ou industries de transformation, par exemple – ou qui y sont reliés

latéralement du fait du caractère voisin des techniques utilisées ou du mode de gestion. De ce point de vue, les systèmes de production bâtis autour de la pêche, de la sylviculture, de l'exploitation minière, de la production d'énergie ou de l'agriculture prennent un intérêt particulier. Aussi le deuxième objectif est-il de permettre de mieux connaître les liens et les chaînes de production qui se mettent en place dans la région et de sélectionner les politiques qui conviennent le mieux pour favoriser ce processus. On s'intéressera particulièrement aux éléments qui peuvent maximiser les effets bénéfiques de ces articulations sur la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la distribution des revenus, tout en réduisant au minimum leurs effets néfastes sur l'environnement;

c) Un deuxième objectif, qui découle du premier, consiste à favoriser, d'une part, l'adoption et la diffusion de techniques permettant de mieux répertorier et exploiter les actifs naturels, et, de l'autre, la définition et le développement des moyens nécessaires pour gérer ces actifs, en vue de donner la priorité aux industries bâties sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, et de les faire intervenir dans l'action menée pour changer les schémas de production;

d) Les sociétés transnationales sont le principal moteur de la mondialisation en cours et de la restructuration des marchés internationaux. Ce sont aussi des agents primordiaux en matière d'innovation technique. Aussi l'objectif est-il de faire ressortir ce que ces sociétés peuvent apporter au développement économique de la région et de faire mieux comprendre les stratégies qui déterminent leur comportement, les méthodes qu'elles appliquent au transfert de technologie et leurs modes d'association avec des agents locaux, tout cela afin de favoriser la création de sociétés transnationales de la région, qui puissent l'aider à réaliser ses objectifs de développement;

e) Un domaine où l'on peut s'attendre à rencontrer de graves difficultés est celui des transports urbains et de ville à ville, étant donné que la croissance de la demande mettra à rude épreuve une infrastructure dont on ne peut pas augmenter suffisamment la capacité à brève échéance. C'est pourquoi le dernier objectif est d'appuyer les pays de la région dans leurs efforts visant à améliorer le rendement de l'ensemble des infrastructures dans ce domaine et d'améliorer la gestion des services de transport, principalement en les réorganisant, en renforçant les capacités institutionnelles et en redéfinissant le rôle du secteur privé.

Sous-programme 17.4 Équilibres macro-économiques, investissement et financement

17.9 Ce sous-programme, dont la réalisation incombe à la Division du développement économique, vise les objectifs définis ci-après :

a) Pour bien comprendre les processus de développement économique et leurs liens avec une économie internationale de plus en plus mondialisée, il importe de surveiller de près le contexte macro-économique et d'examiner les moyens de lever les contraintes périodiques auxquelles doivent faire face les

économies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'objectif est de mieux connaître les grandes tendances économiques de la région, les politiques adoptées et l'évolution des économies desdits pays. Deux points méritent une attention particulière : la compatibilité entre la politique économique (politiques budgétaire et monétaire et politique des taux de change) et les réformes structurelles en cours d'application dans la région, d'une part, et les nouvelles contraintes extérieures résultant de la mondialisation financières et de la mise au point de nouveaux instruments et mécanismes en matière de dette, d'autre part;

b) Il s'agit par ailleurs d'évaluer l'efficacité des stratégies de développement adoptées par les pays de la région quant au maintien des équilibres macro-économiques et à l'accélération de la croissance. En outre, des études prospectives à moyen et long terme seront effectuées pour contribuer à la formulation et à l'évaluation des politiques visant à promouvoir le développement économique et social de la région;

c) Les économies de la région se caractérisent par de faibles taux d'épargne et d'investissement qui n'autorisent qu'une croissance modérée; celle-ci ne peut être accélérée que par un accroissement substantiel de l'épargne et de la formation de capital. Si dans certains pays les politiques visant à augmenter l'épargne et à favoriser l'accumulation du capital ont donné des résultats encourageants, dans la plus grande partie de la région, ces politiques sont encore aux premiers stades de la formulation. À cet égard, l'expérience des pays d'Asie montre qu'il est possible d'innover dans le domaine de l'épargne, notamment au niveau des instruments et des institutions. L'objectif est donc de favoriser la formulation et la mise en oeuvre de politiques destinées à renforcer les capacités nationales afin de dégager des ressources financières pour l'investissement, de créer les institutions et les instruments financiers voulus pour canaliser ces ressources vers l'accumulation de capitaux et d'accélérer le processus d'accumulation;

d) La rapidité du progrès technique dans le domaine de l'information et son effet puissant et persistant sur le processus de mondialisation de l'économie représentent un autre grand défi pour la région. L'idée d'un réseau d'information mondial pose des questions relatives non seulement aux tendances futures de l'industrie et du marché des techniques de l'information et de la communication, mais aussi, plus fondamentalement, aux liaisons mondiales dans les domaines du commerce, de l'expression culturelle et de la participation politique. Certaines questions auraient besoin d'être étudiées, par exemple l'impact du réseau Internet sur le processus de prise de décisions politiques, sur la promotion de l'action en faveur du développement et sur l'échange des résultats des recherches effectuées à travers la région. À cet égard, une meilleure exploitation des réseaux d'information pourrait permettre de renforcer l'interaction entre la CEPALC et ses États membres. Le dernier objectif du sous-programme consiste à contribuer à l'analyse et au recensement des ressources en matière d'information et des moyens d'améliorer leur transfert, leur diffusion et leur utilisation dans certains domaines comme la recherche, la formulation des politiques et l'adoption de décisions concernant le développement économique et social.

Sous-programme 17.5 Développement social et justice sociale

17.10 À son étape actuelle, le développement se caractérise essentiellement par les efforts visant à améliorer la productivité et la compétitivité des économies. Toutefois, il importe pour cela de prendre en compte les exigences sociales du développement économique qui, à leur tour, impliquent une révision du mode d'élaboration de la politique sociale et du rôle de l'État dans ce domaine. Un tel changement ne sera possible que si les différents partenaires sociaux s'accordent à faire de la politique sociale une politique d'État qui reconnaisse l'importance, du point de vue économique, de la mise en valeur du capital humain.

17.11 La Division du développement social est chargée de l'application de ce sous-programme, dont les objectifs se définissent comme suit :

a) Il s'agit en premier lieu d'aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à formuler et à mettre en oeuvre des politiques, programmes et projets sociaux en vue de parvenir à une plus grande justice sociale, d'utiliser plus rationnellement les ressources disponibles et de mieux atteindre les objectifs, principalement par l'évaluation des résultats, la création de capacités et la définition de nouveaux critères. Pour ce faire, on accordera une importance particulière aux éléments qui ont une incidence directe sur les groupes vulnérables des sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes;

b) L'évolution en cours quant aux objectifs et aux mécanismes de la politique sociale, ainsi que les progrès réalisés dans la réforme des services sociaux (dans certains domaines comme l'éducation, les soins de santé, la sécurité sociale, l'infrastructure et le développement urbain) nécessitent une analyse plus approfondie des nouvelles méthodes de gestion actuellement appliquées dans la région. À cet égard, les problèmes que soulèvent nécessairement l'amélioration de la qualité des services et le renforcement de l'intégration sociale, auxquelles on s'efforce de parvenir en organisant la participation de la société civile à la formulation et à la gestion des politiques et programmes, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il serait également intéressant de se pencher sur les expériences de décentralisation et de délégation de pouvoirs en matière de services sociaux et sur les conditions qui doivent être remplies pour assurer leur succès. Le deuxième objectif consiste à tirer les leçons de l'expérience acquise dans la gestion des politiques, programmes et projets dans le domaine social, afin de comparer les diverses méthodes utilisées, d'identifier les outils les plus efficaces, d'examiner les principaux problèmes constatés et de formuler des recommandations pertinentes, en vue de fournir aux décideurs des données objectives qui les aident à définir la politique sociale de leur pays;

c) En dépit des progrès enregistrés dans certains pays, les données statistiques et les indicateurs sociaux montrent que le déséquilibre de la répartition des revenus s'est aggravé et que la pauvreté gagne du terrain dans la plus grande partie de la région. Il faudra beaucoup de temps pour renverser cette tendance. Par ailleurs, la pauvreté prend à présent de nouvelles formes en touchant de nouvelles couches sociales, notamment dans les zones urbaines, même s'il est vrai que la pauvreté en milieu rural reste le problème le plus

critique. Le troisième objectif est d'affiner et d'actualiser le diagnostic de la situation sociale des pays de la région, notamment en ce qui concerne l'identification et la surveillance des poches de pauvreté et l'analyse des liens entre l'emploi, la répartition des revenus et l'éducation;

d) Ces dernières années, la condition des femmes a nettement évolué sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé, mais certains obstacles entravent toujours leur pleine intégration au processus de développement et leur participation à tous les stades du processus de prise de décisions. Le quatrième objectif est d'encourager la mise en place de mécanismes institutionnels régionaux qui garantissent la pleine collaboration et la participation des femmes dans les principaux domaines du développement économique, politique et social. Une attention particulière sera accordée à la mise en oeuvre du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001;

e) Il importe d'évaluer d'urgence et de manière approfondie les incidences sur l'économie de la production et du trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Le cinquième objectif consiste, d'une part, à entreprendre toutes les activités qui pourront servir de suite et de complément aux études et aux enquêtes et analyses récemment effectuées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au sujet des incidences économiques et sociales de la production, du trafic et de la consommation de drogues et en ce qui concerne l'établissement de programmes visant à introduire des moyens de développement substitutifs pour remédier à ces incidences; et, d'autre part, à fournir une assistance technique pour aider à la formulation de politiques nationales visant à prévenir et à réduire la production, le trafic et la consommation de drogues et substances psychotropes illicites.

Sous-programme 17.6 Administration stratégique et réforme des structures de l'État

17.12 Les objectifs de ce sous-programme, dont la responsabilité incombe à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES), sont énoncés ci-après :

a) Une administration stratégique s'inscrivant dans un cadre démocratique est une des conditions essentielles d'un développement répondant aux aspirations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour faire accepter les responsabilités et les sacrifices liés à toute réforme, il sera crucial de bénéficier de l'appui des différents acteurs sociaux et de mettre en place des accords politiques à long terme. Le premier objectif est de clarifier la notion d'administration stratégique et d'adopter systématiquement une démarche dynamique, qui montre clairement que pour préserver la stabilité du système, gouvernements et sociétés doivent à la fois converger leurs efforts pour établir un ordre de priorité cohérent et susciter l'appui soutenu des collectivités aux changements nécessaires;

b) Le deuxième objectif est de faciliter l'élaboration d'un cadre analytique qui serait mis à la disposition des pays de la région pour les aider à établir, notamment sur les questions de sécurité, de corruption, de pauvreté et d'abus de drogues, un programme de travail compatible avec la politique

économique et sociale qui exige toute modification des schémas de production dans le respect de la justice sociale. Un effort sera donc fait pour dégager une vision stratégique à moyen terme comportant des éléments à la fois technologiques et politiques, qui encourage l'adoption de lignes de conduite propices au consensus démocratique, à la participation et à l'esprit d'initiative, de manière à ce que les changements nécessaires recueillent le soutien voulu;

c) Une autre condition essentielle du développement est la poursuite des efforts en cours pour une restructuration fondamentale de l'administration dans la région. Le troisième objectif est de soutenir les pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer leurs principes de gouvernement, s'agissant notamment de réformer les mécanismes d'analyse et de formulation de ces principes et de préparer des initiatives d'ordre administratif et légal;

d) Le quatrième objectif est de favoriser l'efficacité et la productivité de l'administration publique régionale dans les pays de la région;

e) Dans le cadre de la réforme considérée, il est nécessaire notamment d'améliorer la fonction régulatrice de l'État en vue d'améliorer le fonctionnement des mécanismes du marché. Il s'agit de créer à cette fin un mécanisme analytique et pratique de promotion de la compétitivité, ce qui permettrait de relever les défis posés par la privatisation, la dérégulation des activités économiques, la protection des consommateurs et leur pouvoir accru tout en améliorant les mécanismes régulateurs de secteur qui habituellement ne sont pas jugés compétitifs.

Sous-programme 17.7 Durabilité des ressources écologiques et terrestres

17.13 Les objectifs de ce sous-programme, dont la responsabilité incombe à la Division de l'environnement et des ressources naturelles, sont énoncés ci-après :

a) Les ressources naturelles et d'énergie continueront à jouer un rôle stratégique dans la nouvelle phase du développement et de l'industrialisation de l'Amérique latine et des Caraïbes et il importe de veiller à ce que la gestion des ressources naturelles et leur intégration progressive à la production soient écologiquement viables, notamment au niveau des techniques utilisées. Le premier objectif est de renforcer les moyens dont disposent les pays de la région en matière d'analyse et de formulation de politiques et d'exécution de mesures visant à promouvoir une mise en valeur écologiquement viable des ressources naturelles et de l'énergie et en même temps de créer ou renforcer les mécanismes institutionnels de protection de l'environnement aux échelons national et régional, notamment dans les domaines prioritaires tels que l'évaluation de l'impact sur l'environnement et la planification de l'occupation des sols;

b) Le deuxième objectif est d'encourager les initiatives prises par les pays de la région pour appliquer l'Action 21 notamment dans des domaines tels que la préservation de la diversité biologique et l'utilisation rationnelle des ressources qu'elle offre, la gestion d'écosystèmes fragiles et la protection des sources et des réserves d'eau douce et de leur qualité et la gestion et les mouvements transfrontières de déchets dangereux;

c) La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est devenue essentiellement urbaine. La bonne gestion de l'urbanisation implique le renforcement des pouvoirs publics démocratiques locaux à tous les niveaux, si l'on veut mobiliser les ressources requises pour étendre et moderniser des infrastructures urbaines insuffisantes et améliorer la gestion des logements pour contenir la pénurie actuelle. L'objectif est de faire mieux comprendre les conditions et les tendances, en ce qui concerne les établissements humains de la région et d'aider les pays à mettre en place des systèmes équilibrés et intégrés d'établissements humains, à améliorer les logements, les infrastructures et les services et à instituer une bonne gestion du processus d'urbanisation.

Sous-programme 17.8 Population et développement

17.14 Les objectifs du sous-programme, dont le Centre latino-américain de démographie (CELADE) est responsable, sont définis ci-après :

a) Les efforts déployés pour garantir l'équité au niveau social sont entravés par de nombreux obstacles, mettant en lumière la diversité des groupes de population à risque, notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'indifférence de la société à savoir les femmes, les personnes âgées, les enfants, les jeunes et les populations autochtones. En outre, les taux de fertilité et le nombre d'enfants non désirés sont souvent plus élevés chez les pauvres et leur espérance de vie est sans conteste plus courte. Des efforts considérables sont donc nécessaires pour mobiliser toutes les ressources disponibles en vue de remédier aux insuffisances des services sociaux – santé, éducation, santé en matière de reproduction et de planification familiale – et de briser le cercle vicieux de la pauvreté. L'objectif est de renforcer les capacités des pays et de leur permettre d'intégrer des variables démographiques aux politiques, programmes et projets sociaux, notamment ceux axés sur les groupes prioritaires;

b) Les politiques visant à éliminer les inégalités qui influent sur le comportement démographique sont primordiales car elles permettent d'accroître l'égalité des chances et elles jouent un rôle décisif dans la détermination des besoins d'investissement dans le domaine des ressources humaines. Les accords conclus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (Conférence du Caire, 1994), mettent en lumière l'importance des politiques démographiques en tant que cadre d'intégration du Programme d'action adopté lors de la Conférence. Le deuxième objectif consiste à soutenir les gouvernements de la région dans leurs efforts de mise en oeuvre du Plan d'action régional en matière de population et de développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

c) Certains pays ont considérablement renforcé les capacités des autorités locales en améliorant leurs connaissances, leur compétence technique

et leurs ressources humaines dans le domaine de la population et du développement. Toutefois, les autorités locales doivent avoir une idée plus claire des liens qui unissent population et développement à l'échelon infranational, notamment dans le cas des petites régions et des écosystèmes spécifiques. Le troisième objectif est donc d'encourager l'utilisation simultanée de données sectorielles et démographiques grâce à des techniques informatiques modernes telles que le système REDATAM (logiciel d'extraction de données locales) conçu par le CELADE;

d) La situation écologique de la région montre clairement l'existence de nombreux facteurs convergents dans les rapports changeants entre la population, le développement et l'environnement. Ainsi, l'accroissement rapide de la population de certaines villes et les mouvements des agriculteurs sans terre dans les écosystèmes chauds et pluvieux sont des exemples extrêmes des rapports déterminants entre dynamique démographique et environnement naturel. La croissance excessive des villes est en partie responsable de l'épuisement des ressources en eau potable, de la pollution atmosphérique, de l'appauvrissement des sols et de l'accumulation des déchets, lesquels contribuent à la détérioration de l'environnement. Le quatrième objectif est d'aider les États membres à élaborer, suivre et évaluer des projets, programmes et politiques adaptés d'aménagement de l'environnement et de l'espace;

e) Compte tenu de la mondialisation des échanges commerciaux et des conséquences des tendances économiques récentes, l'accès des pays de la région aux marchés internationaux a considérablement changé. Cette évolution de la scène internationale influe directement sur les migrations et les mouvements de population transfrontières. En conséquence, le cinquième objectif est de contribuer à l'élaboration d'un système d'analyse des facteurs déterminants dans ces nouveaux schémas migratoires et de leurs incidences ainsi que de leurs rapports avec la mondialisation de l'économie, perceptible notamment au niveau de l'intégration des marchés.

Sous-programme 17.9 Statistiques et projections économiques

17.15 Les réformes économiques, sociales et institutionnelles entreprises par les Gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes et les nouveaux modèles de développement qui se concrétisent peu à peu ont généré une augmentation de la demande d'informations statistiques et d'études prospectives, émanant du secteur public et du secteur privé.

17.16 Les objectifs de ce sous-programme dont est chargée la Division des statistiques et des projections économiques sont définis ci-après :

a) Le premier objectif est de mettre les gouvernements de la région mieux en mesure de produire les statistiques et les projections qu'exigent la formulation et le suivi des nouvelles politiques et des réformes institutionnelles en cours;

b) Le deuxième objectif est de poursuivre l'introduction des techniques de pointe, en vue d'une large diffusion des données dans les secteurs public et privé ainsi que des nouvelles méthodes de classification internationale, en particulier le système de comptabilité nationale de 1993 (SCN);

c) Les gouvernements de la région accordent de plus en plus la priorité à l'élimination de la pauvreté et à la formulation de politiques sociales garantissant l'égalité des chances et permettant de résoudre les problèmes que doivent actuellement affronter les femmes, les enfants, les jeunes et les familles. Le troisième objectif est d'entreprendre et étoffer la compilation et l'analyse des statistiques sociales nécessaires à l'élaboration de ces politiques pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, y compris des données utiles au suivi de la réalisation des objectifs fixés par les conférences mondiales;

d) La région est actuellement le théâtre de transformations majeures, au niveau tant institutionnel que macro-économique. Les pays de la région reçoivent de sources diverses les projections de tendances économiques dans les principaux pays industrialisés. Toutefois, ces projections divergent souvent et il est donc difficile pour les gouvernements de la région d'évaluer correctement l'incidence de ces tendances sur leurs propres économies. C'est pourquoi le quatrième objectif est donc de mettre la région mieux en mesure de prévoir efficacement les nouvelles tendances et de relever les défis à venir en facilitant le suivi et l'évaluation des nouveaux processus de développement et des projections économiques qui les concernent, y compris l'établissement de brefs résumés des grandes tendances économiques mondiales dans les domaines intéressant la région.

Sous-programme 17.10 Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

17.17 Dans les années 90, les pays desservis par le bureau sous-régional à Mexico ont accompli des progrès considérables dans la mise en oeuvre de leurs programmes de stabilisation et d'ajustement. Depuis le début de la décennie, on observe dans la quasi-totalité des pays de la sous-région, à quelques variantes près, une nette tendance à la reprise de la production dans un contexte marqué par une plus grande stabilité monétaire et financière.

17.18 De plus, les pays de la région ont entrepris, certes à des rythmes et à des degrés différents, des modifications similaires de leurs politiques économiques, en particulier en ce qui concerne l'ouverture aux marchés extérieurs, en vue d'améliorer la compétitivité et l'efficacité de leur appareil de production. Il en résulte que les négociations avec les autres pays revêtent une importance stratégique croissante.

17.19 Parallèlement, les pouvoirs publics laissent le marché jouer un plus grand rôle dans l'allocation des ressources. Ceci se traduit par une redéfinition progressive du rôle de l'État, puisque sa participation à l'économie diminue, et que d'autres acteurs, instances et agents interviennent davantage, ce qui multiplie les centres de décision.

17.20 Les objectifs du sous-programme dont le Bureau de la CEPALC à Mexico est chargé sont les suivants :

a) Recenser et renforcer les éléments essentiels à un développement soutenu et durable qui peuvent inspirer des mesures concrètes;

b) Promouvoir des politiques de développement social visant à aider les groupes à faible revenu et les communautés autochtones et défavorisées, et en même temps à intégrer les femmes dans le processus de développement;

c) Promouvoir l'intégration économique des pays d'Amérique centrale, notamment par la coordination des politiques macro-économiques et faciliter les négociations entre les pays de la région et leur intégration à des zones de libre-échange qui comprennent des pays industrialisés et des groupes existants;

d) Faciliter l'intégration des pays de la région dans l'économie internationale et associer les petits pays aux tentatives d'intégration dans l'hémisphère (zone de libre-échange des Amériques);

e) Promouvoir des stratégies et des politiques qui aideront les petites et moyennes entreprises à devenir compétitives sur le marché international;

f) Mettre les pouvoirs publics mieux en mesure de formuler des politiques macro-économiques pour l'agriculture, l'industrie et les services de manière à favoriser la création de chaînes de production nationales et à améliorer la compétitivité au plan international;

g) Promouvoir le développement du secteur de l'énergie en Amérique centrale, l'interconnexion des réseaux électriques, la recherche de nouvelles sources d'énergie et l'élaboration de politiques en matière d'hydrocarbures pour la région.

Sous-programme 17.11 Activités sous-régionales dans les Caraïbes

17.21 Dans les Caraïbes, les politiques adoptées pendant la première partie de la décennie pour ajuster l'économie et l'adapter à l'évolution de la situation mondiale ont souvent été relativement fructueuses et, si elles sont appliquées systématiquement dans les années à venir, elles se traduiront par une croissance économique soutenue. Cependant, certaines politiques restent fragmentaires et les conséquences sociales de la stagnation initiale, suivie d'une politique d'ajustement, appelleront une attention soutenue.

17.22 L'intégration du marché des Caraïbes est depuis de nombreuses années à l'ordre du jour mais les progrès sont lents, en particulier au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Les mesures visant à élargir le marché au-delà des groupements traditionnels en créant l'Association des États des Caraïbes et les propositions de création d'une zone de libre-échange des Amériques d'ici à l'an 2005 donneront sans doute un nouvel élan à l'idée d'intégration. Il sera probablement d'autant plus difficile de continuer à

nourrir les sentiments des dernières décennies que les nouveaux arrangements institutionnels s'affermiront. Cependant, l'expansion des marchés à des pays importants à l'économie vigoureuse exigera que les petits pays à l'économie moins dynamique prennent des mesures énergiques pour ne pas être sérieusement désavantagés par une concurrence plus vive.

17.23 Les objectifs du sous-programme, dont est responsable le Bureau de la CEPALC à Port of Spain, sont les suivants :

a) La question de la compétitivité est au premier rang des préoccupations dans nombre de pays de la région qui s'emploient à absorber un nombre important de travailleurs sans emploi ainsi que les nouveaux venus sur le marché du travail. À mesure que les marchés s'ouvriront, il faudra que les pays deviennent plus compétitifs puisque les marchés protégés dont la plupart des pays du Comité de développement et de coopération des Caraïbes ont pris l'habitude disparaissent progressivement. Aussi, le premier objectif consiste-t-il à aider les pays de la sous-région à formuler des politiques micro-économiques et de gestion qui stimulent les investissements, améliorent la compétitivité et acheminent l'épargne vers des activités productives;

b) La qualité de la gestion économique dans les Caraïbes s'est considérablement améliorée, mais les progrès sont inégaux. L'objectif est d'aider les pays de la région qui connaissent actuellement de graves déséquilibres ou risquent de subir de nouveaux chocs du fait notamment de la réduction des préférences et continueront donc à avoir besoin de conseil et d'assistance dans la formation des politiques macro-économiques appropriées;

c) Diverses questions sociales telles que la pauvreté, la procréation prématurée et l'exclusion débouchant sur la toxicomanie, la délinquance et la violence devront continuer de retenir l'attention et il faudra continuer de chercher des politiques efficaces pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Le troisième objectif consiste à mieux étudier et comprendre de façon globale les causes et les conséquences de l'exclusion en vue de définir des politiques et des mesures correctives;

d) Compte tenu des récentes conférences mondiales (Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Conférence internationale sur la population et le développement, Sommet mondial pour le développement social, quatrième Conférence mondiale sur les femmes et Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le quatrième objectif est de faciliter la coopération régionale entre les pays des Caraïbes en soutenant et en organisant les activités de suivi de ces conférences;

e) Les problèmes d'environnement et de développement durable demeurent importants dans la sous-région des Caraïbes. C'est pourquoi la question des pays insulaires en développement continuera de retenir l'attention, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement de 1994. Le cinquième objectif consiste à aider les pays de la région à tenir compte des questions d'environnement dans la planification du

développement et à formuler sur les questions d'environnement et de développement des politiques sous-régionales;

f) Ayant une économie ouverte, les pays des Caraïbes sont très sensibles à l'évolution de la conjoncture internationale et à ses conséquences sur le développement économique et social de la région. Dans ce contexte, la coopération entre pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et entre les Caraïbes et l'Amérique latine dans les domaines économique et autres devient essentielle à leur développement. C'est pourquoi le sixième objectif consiste à déterminer comment concilier l'attachement des pays des Caraïbes aux organisations régionales et les nouvelles pressions qui s'exercent sur eux pour qu'ils s'intègrent dans un cadre de coopération économique plus vaste à l'échelle de l'hémisphère et du monde.
